

Image not found or type unknown



Assurance moto déplacements salarié+libéral

Par **furoncle**, le **09/08/2011** à **19:57**

Bonjour, une petite question sur les assurances moto: je suis actuellement salarié temps plein dans une entreprise et exerce en plus une activité libéral en autoentrepreneur dans laquelle je suis amené à voir des personnes à leur domicile. Je fais mes trajets domicile-"travail temps plein" en moto. Je fais également mes trajets domicile-personne (libéral) en moto. Pour l'assurance de ma moto, dois-je prendre: vie privée et déplacement professionnels ou bien vie privée et déplacement domicile-travail. Merci d'avance d'éclairer ma petite lanterne !!!